

# Procès-verbal provisoire de l'assemblée sectorielle Avicole et Cunicole du 19 mai 2022 version définitive

## I. Identification du document

Type de document	PV
Titre du document	PV provisoire de l'Assemblée sectorielle avicole et unicole du 19 mai 2022
Responsable de la préparation du document	Catherine Colot – Laurence Jonart
Date de publication	14 juin 2022
Validé par	Catherine Colot
Annexe(s)	Présentations SOCOPRO et Johan ZOONS

## II. Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Désignation d'un président de séance
3. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
4. Résultats de élections
5. « La biosécurité en élevage, avec un focus particulier sur la lutte contre les rongeurs » (Johan ZOONS, expert en biosécurité)
6. Le suivi du Collège des Producteurs sur les points d'actualité :
  - Augmentation du coût des matières premières et les risques de pénuries
  - Besoin d'une revalorisation du prix des œufs biologiques et les actions du Collège des Producteurs
  - Les actions en cours ou à mener
  - Conséquences de la grippe aviaire sur le marché européen de la volaille
  - Problématique de la perte du code 1 pour les œufs de poules élevées en plein air (les avancées possibles au niveau européen)
7. Divers

## III. Approbation de l'ordre du jour



L'ordre du jour est approuvé par l'assemblée.

#### IV. Désignation d'un président de séance

Monsieur Collienne Daniel est désigné comme président de la séance.

#### V. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le procès-verbal de l'assemblée du 9 novembre 2021, disponible sur le site internet du Collège des Producteurs (<http://www.collegedesproducteurs.be/site/index.php/publications/pv-as-coll>) est approuvé sans remarques.

#### VI. Résultat des élections

Alain Henry et Laurent Decaluwé se sont représentés et Daniel Collienne s'est porté candidat. Au terme des élections, le deux candidats élus sont Daniel Collienne et Laurent Decaluwé.

Alain Henry restera toujours actif au sein du Collège.

#### VII. La biosécurité en élevage, avec un focus particulier sur la lutte contre les rongeurs (par Zoons Johan, expert en biosécurité).

Monsieur Zoons travaille, en tant qu'expert en biosécurité, chez Pehestat qui est spécialisé dans la collecte et la gestion de données.

##### Résumé

Il existe 4 principes de biosécurité :

1. Chaque agent pathogène qui n'entre pas dans une étable, ne doit pas être traité (Il est difficile d'empêcher les personnes, camions, poussières, insectes, oiseaux sauvages, **rongeurs...** d'entrer dans les étables et apporter ainsi des maladies).
2. Chaque agent pathogène éliminé avec une brosse ne doit pas être traité.
3. Un désinfectant sans nettoyage approfondi préalable est de l'argent gaspillé.
4. Le temps tue les agents pathogènes.

Concernant les rongeurs, les 3 plus importants sont :

1. Souris
2. Rat brun
3. Rat Noir

Ils peuvent transporter des maladies, mangent la même nourriture que la volaille et peuvent ronger l'isolation des câbles électriques.

Il est utile de savoir qu'ils sont très intelligents (surtout le rat noir), qu'ils se méfient de l'odeur de l'homme et que le rat noir se méfie de chaque nouvelle nourriture.

Comment se battre contre les rongeurs ?

Différentes pistes se trouvent sur la page suivante :

<https://www.health.belgium.be/fr/les-rodenticides-tp14>

Suite à la présentation, différentes questions ont été posées :



**1) On dit qu'il ne faut pas mettre d'appât de manière préventive, mais lors d'une création d'un nouvel élevage, l'AFSCA impose cette mesure. Pourquoi ?**

En général, c'est noté au cahier des charges et c'est une obligation de montrer que c'est fait.

**2) Pouvez-vous nous parler des poux rouges ?**

C'est un réel problème, en effet. Pour les combattre, il faut savoir où ils se trouvent. S'ils sont dans un « petit » endroit, il est possible de traiter avec de l'huile végétale sinon, il faudra utiliser, par exemple, du silicate.

Il existe, également, des acariens prédateurs qui luttent contre ces poux. Si le problème s'empire, l'usage de « poisons » est nécessaire.

Ce sont des animaux aussi intelligents que les rats. Ils envoient, abord, une colonie de jeunes pour ouvrir le chemin quand de la poudre de silicate a été déposée sur les cages.

Les œufs peuvent vivre deux ans, quelle que soit la température (haute ou basse) !

**3) D'où viennent les poux ?**

Les poux viennent des oiseaux, des cartons d'œufs, ...

On en trouve également dans les bâtiments de poulets de chair. Il suffit de prendre un peu de poussière et de souffler. Là, on voit le mouvement. Ils ont la taille d'une tête d'épingle.

**4) Quelle huile est utilisée pour traiter les endroits plus petits ?**

On peut utiliser de l'huile de tournesol.

Un agriculteur faisait un mélange d'huile de tournesol et de savon noir. C'était très efficace.

Le pou respire par des orifices qui se trouvent sur la peau et grâce à l'huile, ceux sont bouchés.

**5) Concernant les acariens prédateurs, qu'en est-il au niveau efficacité et coût de cette méthode ?**

Il faut bien choisir le type de prédateurs. A utiliser quand il y a peu de poux rouges. Avant que le poulailler ne soit envahi, l'utilisation de silicate (poudre) est plus efficace mais l'inconvénient, c'est qu'il produit de la poussière.

**6) Existe-t-il une manière préventive ?**

Le problème, ce sont les œufs !

De plus, il existe beaucoup trop d'endroits possibles où ils peuvent se nicher. Donc, la prévention est très difficile à réaliser.

**7) Qu'en est-il de la leptospirose ?**

La volaille n'est pas concernée par la leptospirose. Ce sont uniquement les mammifères qui sont concernés par cette maladie.

**8) La désinfection est importante en cas de poux rouges. Faut-il utiliser un produit spécifique ou un nettoyage classique suffit ?**

Le nettoyage commence par la brosse et il faut, bien entendu, utiliser de l'eau.

Il ne faut pas oublier les tapis ou les sas, par exemple. Ils doivent être nettoyés intensivement.

Ce qui fonctionne très bien c'est calfeutrer le bâtiment et augmenter la température à plus de 45°.

**9) En a-t-on plus aujourd'hui à cause du changement climatique ?**

Au plus il fait chaud, au plus le cycle du pou est court. En moyenne, c'est 7 jours.

On n'en a pas plus qu'avant mais on sait, qu'en période estivale, il y en a plus.

## VIII. Le suivi du Collège des Producteurs sur les points d'actualité



- Augmentation du coût des matières premières et les risques de pénurie

Suite à l'augmentation du maïs, du blé et du colza, ainsi que l'annonce d'une pénurie matières premières (maïs et tournesol bio cités), on sent que le secteur de la volaille souffre et plus encore la volaille biologique et sous cahiers de charges de qualité (diminution de la demande du consommateur).

Concernant le secteur de la volaille standard, les prix ont flambé ainsi que ceux des œufs.

Tout augmente au niveau des prix de production. Mais l'équilibre est peut-être atteint au niveau du poulet standard ; ce qui n'était pas le cas fin 2020. En effet, le dossier, introduit auprès du Ministre Borsus, concernant la demande d'aide financière pour les éleveurs, n'a pas abouti ; la Commission Européenne n'ayant pas pu faire le lien avec les mesures liées au Covid qui ont été responsables de l'effondrement du prix du marché. Malgré l'augmentation de prix qui a suivi, les éleveurs ont beaucoup souffert.

Concernant les œufs conventionnels, les chiffres et graphiques sont disponibles dans la présentation en annexe.

Concernant le poulet bio et sous cahiers des charges, on nous a relayé une diminution de la demande de 10% par rapport à la même période 2021. Pour une filière Bio interrogée, il faudra, sans doute, encore diminuer le volume de production de 15% d'ici l'été. Une baisse de la demande est également constatée au niveau des circuits courts.

Une des filières interrogées annonce une augmentation de 21% du coût de production, et ce, depuis la guerre.

En bio, il existe une problématique supplémentaire qui est la baisse des densités d'élevage suite au nouveau règlement bio et qui pèse également sur l'augmentation des coûts de production. Qui dit baisse de densité, dit augmentation des poids et difficultés supplémentaires de commercialisation. Cependant, mes éleveurs sont relativement (les coûts de chauffage ayant très fortement augmenté) épargnés car le prix de reprise du poulet vivant est indexé à l'augmentation du prix de l'aliment.

Il faut savoir, également, que la baisse des densités a, malgré tout, permis de contribuer à réguler le marché.

Concernant les œufs biologiques, la filière est sous pression suite à l'explosion des coûts de production (+ 35% sur un an). Les éleveurs ont lancé un cri d'alarme sur le besoin de revaloriser le prix de l'œuf. L'augmentation devrait être, pour permettre la compensation, de 2,16 cents/œuf. Un autre problème qui a été relayé, à titre informel, est le risque de diminution de la qualité de l'aliment avec un effet sur les performances d'élevage et la rentabilité de l'activité. La situation serait moins critique pour les poulaillers mobiles en circuit court.

- Les actions en cours ou à envisager

- Suite à la guerre en Ukraine, un soutien financier européen sera apporté aux agriculteurs en difficultés. Le montant est de 500 millions d'euros. Pour la Wallonie, cela a permis de pouvoir bénéficier d'un montant de 3,4 millions d'euros. Suivant le règlement délégué (UE) 2022/467 de la commission du 23 mars 2022, chaque état membre pourra augmenter l'aide de 200%. Il faut savoir que le secteur avicole et le secteur porcin sont éligibles à ces aides. Concernant le secteur de la volaille, cela concerne le bio, la qualité différenciée. Un questionnement reste de vigueur pour le conventionnel. Les modalités d'octroi des aides paraîtront ultérieurement.
- Parmi les actions en cours, il existe, aussi, l'acte délégué européen en préparation pour le bio, qui autorise l'utilisation de 5% de matières premières conventionnelles protéiques sans restriction d'âge de l'animal. Pour la Wallonie, cette dérogation a déjà été accordée avec effet rétroactif au 24 février (comme en Flandre, Pays-Bas et Allemagne).
- Pour la qualité différenciée, une dérogation temporaire n'oblige plus l'utilisation de matières premières OGM contrôlés, moyennant l'introduction d'une demande au SPW. L'AGW a été modifié dans un de ses articles pour pouvoir prendre en compte les cas de force majeure, comme la guerre en Ukraine par exemple.



- De plus, ce qui revient, régulièrement, dans la note de l'observatoire est le souhait de faire de la promotion sur les produits locaux et sur les produits bio qui sont en difficulté. Amandine Vandeputte, de l'APAQ-W, signale que la « semaine bio » commence début juin et donc, au travers de la campagne, l'œuf sera mis en avant par des dégustations diverses et variées en grandes surfaces et ce, en Wallonie et Bruxelles. Des recettes, également, à base de poulet (avec l'objectif de démontrer la possibilité de valoriser le poulet entier sur 3 ou 4 repas, en expliquant ainsi au consommateur qu'en achetant un poulet entier, on réalise des économies par rapport à l'achat de découpes de poulets), seront mises sur les réseaux sociaux via des influenceurs. Des animations culinaires sont, aussi, prévues aux foires de Libramont et de Battice. D'autres promotions sont en cours de réalisation.

Question posée :

**1) Question posée à l'acteur de l'abattage représenté : Que pensez-vous du fait de faire une communication sur l'utilisation du poulet dans son entièreté ?**

D'un point de vue purement production, c'est plus facile de produire un poulet entier que découpé. Au niveau consommateur, il faut faire comprendre qu'un poulet est un tout. C'est aussi une éducation à prodiguer aux jeunes car c'est important qu'ils le sachent. Cela faciliterait, également, le travail des filières.

- Conséquences de la grippe aviaire sur le marché européen de la volaille

En France, suite à la grippe aviaire, 16 millions de volailles ont été abattues. Le secteur des canetons est fortement touché (70% en moins), car des parentaux et grands-parentaux ont dû, également, être euthanasiés. D'après les informations françaises, il n'y aura pas de canetons avant septembre au plus tôt. Une diminution de 40% des volumes de production est estimée pour 2022. Il faut savoir que la Belgique et l'Espagne sont dépendants des couvoirs français. Des essais de vaccination de palmipèdes ont démarré en France, en mai, sur deux vaccins proposés. Au mieux, le vaccin sera homologué en 2023 mais le problème sera l'acceptation de celui-ci au niveau du secteur du Gallus gallus. Le risque est de bloquer les exportation vers les pays-tiers. Ce n'est pas facile de faire accepter la vaccination pour la grippe aviaire.

Suite aux conséquences de la grippe aviaire, une forte demande en œufs et poulets conventionnels a été constatée.

- Problématique de la perte du code 1 pour les œufs de poules élevées en plein air (les avancées possibles au niveau européen)

Le confinement a duré plus longtemps que l'année dernière. De ce fait, les éleveurs sont inquiets pour leur avenir. En effet, si le confinement dure plus de 16 semaines, le code 1 ne peut plus être appliqué.

Voici les informations reçues : en date du 10/05, la commission agriculture du Parlement Européen s'est réunie. A cette occasion, la commission européenne a annoncé que la situation était grave et qu'elle réfléchissait à utiliser, comme en bio, un élément du règlement bio qui permettrait d'éviter la perte du code 0 aux œufs bio. Ils essayent de trouver des solutions.

C'est juste une annonce, rien n'est fait.

## Questions/Réponses

**1) Concernant la grippe aviaire, quels sont les freins à la vaccination?**

Lorsque l'on veut exporter des animaux vivants, il faut effectuer une sérologie. Si le résultat est négatif, soit pas d'anticorps, les animaux peuvent être exportés. Or, si on vaccine les animaux, le résultat sera positif aux anticorps.



Sinon, c'est une solution au niveau épidémiologique mais il faut que tous les accords commerciaux soient en ordre (niveau OIE) La vaccination constitue un outil de plus pour prévenir, mais avant tout, la biosécurité des élevages doit une priorité absolue.

## IX. Divers

### Consultation publique sur un projet de règlement délégué relatif à une éventuelle dispense d'inscription en tant que détenteur d'animaux.

Cette proposition signifie que presque tous les éleveurs qui détiennent aussi des oiseaux devront s'enregistrer + toute une administration supplémentaire devra être mise en œuvre (AFSCA).

Ce projet aurait pour but de prévenir la contamination de la grippe aviaire mais, obliger les détenteurs de quelques poules à les enregistrer, est-ce vraiment utile ?

L'AFSCA a mis en avant que d'autres règles d'enregistrement étaient d'application au niveau de la Belgique. Ils ne peuvent pas aller au-delà du système actuel et efficace.

Afin de protéger les élevages, il serait plus pertinent d'informer toute la population qu'un confinement des volailles est nécessaire, tant pour les particuliers que pour les éleveurs.

Les participants présents s'accordent pour dire que cette proposition est trop lourde. L'AFSCA ne pourra pas faire tous ces contrôles et, dans le cas de contrôles réalisés chez de petits détenteurs de volailles, les risques d'arrêt de la production seront réels.

### LISTE DES PARTICIPANTS

COLLIENNE	Daniel	Producteur
TARGE	Yolin	Producteur
ALBERT	Marie-Françoise	FUGEA
DEMONTY	Thomas	FWA
DESMET	Florence	SPW
FLAMENT	Aline	Vétérinaire
JACQUET	Michel	AWE groupe
KRANTZ	Mike	Ardenne Volaille
LEKEUMO	Eloge	SPW
ZOONS	Johan	Biosécurité
THIBAUT	Steve	Vétérinaire
CUISINIER	François	Couvoir Vervaeke
VANDEPUTTE	Amandine	APAQ-W
COLOT	Catherine	Collège des Producteurs
JONART	Laurence	Collège des Producteurs